

PROJET DU PÔLE : Accompagnement au projet de vie professionnelle et sociale



SOMMAIRE

- I. Rappel des valeurs de la Direction commune
- II. Présentation du pôle Accompagnement au projet de vie professionnelle et sociale
 - A. L'offre cartographiée
 - B. Les autorisations
 - C. Les missions et les objectifs communs
 - D. Les missions et objectifs spécifiques
 - E. Un pôle Structuré et piloté
 - 1. Les réunions
 - 2. La communication
 - 3. Pilotage direction
 - 4. Pilotage qualité
- III. La population bénéficiaire
 - A. Caractéristiques et besoins des personnes (Séraphin)
 - B. Les objectifs et modalités d'accompagnement
 - C. L'admission
- IV. Les perspectives d'évolution de l'offre du pôle
- V. L'évaluation du projet de pôle Accompagnement au projet de vie professionnelle et sociale

I. Les Valeurs de la DIRECTION COMMUNE

La direction commune fût le premier acte d'un rapprochement d'établissements dont les capacités et prestations évolueront.

La cohérence du futur établissement nécessite que les structures et dispositifs qui le compose partagent des valeurs et des engagements, parmi lesquels nous pouvons déjà citer :

Le respect de l'usager, de ses choix, de ses libertés ;

La valorisation du travail des personnels, et la transmission des compétences et savoir-faire entre acteurs des différentes structures ;

La recherche permanente d'une adaptation de l'offre aux besoins, possible à condition de demeurer un établissement ouvert et agile.

L'usager acteur de sa prise en charge

Les usagers des structures et établissements de la Direction commune sont, en raison de leur handicap, en situation de fragilité. Mais ils demeurent des citoyens, et doivent à ce titre disposer d'une liberté de décision.

La Direction commune s'engage à mettre la personne handicapée au cœur du dispositif de prise en charge, faisant d'elle son acteur principal.

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'écoute active et d'échange, afin de proposer à la personne une prise en charge qui soit adaptée à son handicap mais aussi à ses désirs et ses attentes. Il peut, en fonction de ses besoins, bénéficier d'un hébergement adapté, d'activités professionnelles adaptées, d'activités culturelles, sportives ou ludiques, d'un accompagnement psychologique, social et médico-social, notamment au domicile.

La liberté de l'usager

Dans un établissement bientraitant, respectueux des droits fondamentaux de la personne, tout doit être mise en œuvre pour favoriser les libertés de l'usager. La vulnérabilité du public accueilli peut pourtant conduire à certaines restrictions.

La Direction commune s'engage à toujours rechercher le respect des libertés de l'usager : liberté d'expression, liberté d'aller et venir, liberté sexuelle, etc. L'établissement veille en particulier à ce qu'en aucune façon la privation de liberté d'une personne ne soit réalisée contre son propre intérêt.

La valorisation du travail des professionnels

La Direction Commune a un rôle majeur de soutien auprès des adultes handicapés de Loire-Atlantique. Ce rôle est porté par l'ensemble des agents des établissements, dans l'accomplissement de leurs missions auprès ou à distance des usagers. L'investissement indéniable des salariés permet aux personnes handicapées de profiter d'un service rendu de qualité.

La Direction commune affirme la qualité de ce travail et s'engage à rechercher la satisfaction des professionnels de leur propre travail, de ce qu'ils accomplissent au quotidien. Trois axes, ci-dessous détaillés, sont déterminés en ce sens :

Faire de la direction commune une organisation reconnue et repérée sur le territoire :

- Une dynamique de changement ;
- Une offre exhaustive ;
- Des compétences ;
- De l'agilité ;
- De l'avant-gardisme, et un droit à l'expérimentation ;
- Un respect des valeurs du secteur médico-social : juste équilibre en l'éducatif et le soin.

Donner du sens au travail :

- Apporter la meilleure réponse possible à la personne handicapée ;
- Permettre aux professionnels d'évoluer ;
- Assurer un haut niveau de formation ;
- Elargir le champ des compétences et des postes ;
- Offrir des perspectives d'évolution.

Faire de la Direction Commune une organisation apprenante

- Transférer des connaissances entre agents ;
- Apprendre avec les autres, partager ;
- Tirer les leçons des expériences ;
- Expérimenter des prises en charges nouvelles

Un établissement agile et en mouvement

Les établissements médico-sociaux doivent évoluer, c'est une attente forte des usagers et des organismes de tutelles. Ils doivent évoluer vers une prise en charge plus globale et plus inclusive, permettant à l'utilisateur de bénéficier de ce dont il a besoin, au moment où il en a besoin.

Ça n'est possible qu'à condition que l'établissement soit ouvert sur l'extérieur, et qu'il se soit organisé avec ses partenaires du secteur médico-social, social, et sanitaire, qui partagent ses valeurs et missions.

L'établissement s'engage à sans cesse rechercher l'adaptation de ses structures et dispositifs aux besoins des usagers. L'établissement se montrera agile, dynamique, et ouvert.

L'agilité ne saurait être un état stable et définitif, mais une propension, une aptitude, un cadre général à maintenir et alimenter constamment.




Une organisation agile est une organisation capable de :

- **Créer de la valeur** tout en **s'adaptant à temps aux changements** dans son environnement
- S'adapter aux imprévus et **faire converger les énergies** vers l'utilisateur
- Activer l'émergence pour **prendre en compte la réalité** avec réalité et flexibilité

II. Présentation du pôle Accompagnement à la Vie Professionnelle et Sociale

A. L'offre cartographiée



-  Atelier ESAT
-  Zone d'intervention SAVS
-  Résidence Mozaik

B. Les autorisations

DISPOSITIF AUTORISE	NOMBRE DE PLACES	DATE DE DELIVRANCE DE L'AUTORISATION	AUTORITE AYANT DELIVRE L'AUTORISATION
ESAT (10 places CAPIJH)	135	27/09/2011	ARS Pays de la Loire
Foyers d'Accueil et d'Hébergement	20	02/01/2017	Conseil Départemental
Foyers de Vie	5		Conseil Départemental
SAVS dont 10 Seniors	47	02/01/2017	Conseil Départemental
Hébergement accompagné	5	02/01/2017	Conseil Départemental
SAESAT	7	02/01/2017	Conseil Départemental
TOTAL	224		

C. Les Missions et objectifs communs

UNE OFFRE DIVERSIFIEE, CENTREE SUR LE PARCOURS DE LA PERSONNE

- Offrir différentes modalités d'accompagnement : d'un point de vue professionnel et social. Cet accompagnement peut se réaliser sur différents lieux domicile, ESAT, entreprise, habitat individuel ou collectif.
- Répondre de manière individualisée aux attentes et besoins des personnes accompagnées en prenant en compte de ses évolutions.
- Garantir une continuité de parcours et une permanence de l'accompagnement en accord avec les souhaits de la personne.
- Assurer une distinction entre le domaine professionnel et le domaine sociale afin de garantir le respect de la vie privée.

UN FACILITATEUR DE PARCOURS

- Assurer une fluidité du parcours en facilitant les passages entre les différentes offres d'accompagnement en interne ou vers l'externe.
- Faciliter les échanges pluri professionnels et une coordination des partenaires.
- Etre en capacité de répondre à des situations complexes par une adaptation des dispositifs (réactivité, cellule de crise).

UNE RECHERCHE PERMANENTE D'INCLUSION

- Développer l'accès à une offre extérieure aux personnes accompagnée.
- S'inscrire dans la dynamique locale.
- Sensibiliser les partenaires aux situations de handicap et a la nécessité d'un accompagnement spécifique.

UNE VOLONTE AFFIRMEE DE S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE PARTENARIALE

- Création de partenariat en fonction des attentes et besoins exprimés sur le territoire.
- Participation, animation dans les réseaux professionnels, sanitaires et sociaux du territoire.

UN POLE RESSOURCE ET D'EXPERTISE

- Evaluation des compétences professionnels et sociales des personnes accompagnées ou sollicitant un accompagnement.
- Aide à l'orientation des personnes sur le choix d'un dispositif adapté (Palette d'offre au sein du pôle.
- Soutien et conseil aux partenaires (sociaux, médico-sociaux, aidants...).

UNE OFFRE GEOGRAPHIQUE SUR BLAIN ET LE TERRITOIRE DE SAVENAY ET COMMUNES LIMITROPHES (VOIR CARTE)

UN INSUFFLEUR DE DYNAMIQUE COMMUNE ENTRE PROFESSIONNELS

- Promouvoir un travail d'équipes sur des thématiques communes.
- Promouvoir une interconnaissance des champs d'intervention et des compétences de chaque service.
- Promouvoir une collaboration entre professionnels sur des objectifs d'accompagnement.
- Promouvoir les stages de comparaison ou de découverte.
- Formations collectives par pôle sur différents lieux (visite).
- Mutualiser les moyens et offrir des prestations ponctuelles.
- Valorisation et sollicitation d'expertises particulières de professionnels au sein du pôle.

D. Les missions et objectifs spécifiques

ESAT

L'ESAT recherche en permanence le maintien de l'équilibre entre la mission médico-sociale et la fonction économique. Les activités professionnelles proposées à l'ESAT prétendent répondre aux mêmes exigences de qualité que celles proposées en milieu ordinaire de travail. Néanmoins, elles nécessitent une décomposition des tâches, des process plus affinés et répondent à la singularité de chaque travailleur accueilli. Une adaptation de poste nécessaire sur les postes de travail est réalisée pour faciliter les gestes professionnels et valoriser les compétences et le travail. Le projet personnalisé professionnel est le support de cette adaptation des conditions de travail spécifiques.

ASPECT ACCOMPAGNEMENT : Développer des projets professionnels cohérents pour tous les travailleurs d'ESAT en lien avec leurs compétences et leurs souhaits en privilégiant l'accès à l'emploi et à l'entreprise en milieu ordinaire de travail

Objectifs opérationnels :

- Développer les compétences et connaissances autour de l'accompagnement d'un public spécifique (ex : TSA)
- Perfectionner les connaissances autour du handicap psychique
- Développer et mettre en œuvre d'une démarche d'évaluation des compétences de chacun
- Former les professionnels sur le dispositif « différent et compétent »
- Mettre en place d'un dispositif en interne pour que chaque travailleur quelque soit son niveau ait une reconnaissance de l'acquisition de compétence
- Proposition de formations courtes ou/et diplômantes aux travailleurs
- Proposition de temps d'accompagnement individuel et de création d'outils spécifique aux travailleurs accompagnés
- Création d'un service « emploi accompagné » en lien avec le service de mise à disposition
- Proposer des temps d'activité et de soutien ou l'intervention de la SA-ESAT lors de projets spécifiques en lien avec le travail
- Aider à la construction d'un projet de vie sociale et professionnelle de jeune entre 16 et 23 ans
- Participer à l'adaptation de l'environnement au travail
- Développer un réseau d'entreprise et de partenaire
- Proposer des modalités d'accompagnement différent (mise à disposition, ateliers, ESAT hors les murs, stage...)
- Transmission d'une culture professionnelle et technique.

ASPECTS PRODUCTION ET COMMERCIAL : Développer les activités afin de garantir l'équilibre financier du dispositif

Objectifs opérationnels :

- Développer de nouveaux marchés et de nouvelles compétences
- Développer la communication avec les entreprises (Support de communication, réseau d'entreprise) et la relation client
- Perfectionner la gestion du plan de charge
- Assurer la maintenance des équipements et matériels de production
- Adapter l'outil de production aux besoins des futurs marchés
- Construction et développement d'outils de suivi budgétaire
- Harmonisation des documents de travail (devis, contrat...)
- Mise en œuvre des process, procédures, protocoles, consignes relatifs aux domaines d'activité (Labellisation...)

Les missions et objectifs spécifiques du volet accompagnement /Habitat

Le pôle propose des dispositifs pluriels et de proximité au service de l'utilisateur : Habitat, vie sociale, accompagnement à l'autonomie. La particularité de ces services est de pouvoir permettre une inclusion au sein de la cité soit par un soutien à l'accès et au maintien en logement autonome soit au sein d'une résidence service.

Les dispositifs s'inscrivent pleinement dans la volonté d'intégrer les personnes au tissu social ordinaire. Les projets des dispositifs Habitat axés sur la promotion de l'autonomie et la socialisation des personnes accompagnées, favorisent l'insertion dans la cité.

Les objectifs de l'accompagnement

- Co construire avec l'utilisateur un projet d'accompagnement personnalisé au plus près de ses attentes et besoins :
 - o Soutenir les capacités d'autonomie physiques, psychiques, intellectuelles de chaque personne dans le domaine de la vie quotidienne, sociale, culturelle, relationnelle et familiale.
 - o Soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne.
 - o Mettre en place des actions individuelles ou collectives concourant à une inscription sociale.
 - o Prévenir l'isolement des personnes. Favoriser le lien social.
 - o Offrir un cadre de vie sécurisant et agréable. (Secteur Habitat)
 - o Garantir la sécurité morale et physique des personnes accueillies.
- Assurer la libre adhésion et le libre choix : La libre adhésion s'entend au regard des capacités des adultes qui nous sollicitent, dans le respect du cadre juridique dont ils relèvent. L'intervention des dispositifs se fait en accord avec l'utilisateur. Il est associé à toutes les décisions, engagements, modifications, planifications des interventions.
- Respecter l'intimité : Dans l'accompagnement mise en œuvre, les dispositifs s'assurent de respecter et de protéger l'intimité et la vie privée des personnes. Ainsi, les interventions aux domiciles se font à la demande de l'utilisateur ou sur proposition du service.

Les fonctions fondamentales de l'accompagnement

- Une fonction contenantante, qui par ses caractéristiques de permanence et de continuité du lien, propose une organisation sécurisante et des repères.
- Une fonction médiatrice, qui vise à instaurer une dynamique et favorisera les changements, les évolutions. Les dispositifs se situent dans une logique de levier pour développer les relations interpersonnelles, afin de les conduire à gérer des activités en petit groupe et de façon autonome (Paire aidance).
- Une fonction de soutien: Accompagnement psychologique, aide au maintien des acquis, temps de parole individuels, maintien des liens affectifs, maintien des réseaux relationnels et sociaux de la personne. Le soutien à l'exercice de la citoyenneté sera également favorisé.

E. Pôle structuré et piloté

1. Organigramme



- 1 réunion de direction commune tous les 2 mois
- 1 réunion de direction de pôle toutes les semaines sur Savenay

- 1 réunion de direction avec la psychologue 2 fois par mois
- Réunion transversale en cas d'évolution du projet de pôle
- Réunion de crise lors de situations d'urgence (direction, cadre, psychologue et professionnels ressources)
- 1 réunion avec les coordinateurs d'atelier tous les 15 jours
- 1 réunion d'équipe toutes les semaines (clinique-organisation-projet-équipe)
- Des réunions de concertation avec l'accord de l'utilisateur entre les dispositifs travail/habitat en fonction des problématiques

3. Une ouverture sur l'extérieur

- Réalisation d'une conférence sur un thème et un temps sur les projets/bilans des différents services sur deux demi-journées (Mars-Novembre)
- Réalisation de Portes ouvertes d'un service par an
- Participation aux temps institutionnels des partenaires et autres pôles de la direction commune afin de présenter nos dispositifs

4. Pilotage direction

Présence de la direction une fois par semestre sur les réunions d'équipe.

Une réunion Production par mois: Directeur-Cadre-Agent administratif=) Point sur l'état de l'activité

5. Pilotage qualité

Le pôle s'engage, dans le cadre de la direction commune, à

- Participer à la création d'un comité éthique
- Participer et animer des groupes de travail communs
- Participer à l'élaboration de procédures communes et spécifiques au pôle

III. La population bénéficiaire

A. Caractéristiques et besoins des personnes

Voir étude SERAFIN

B. Les modalités d'accompagnement

Favoriser la participation de l'utilisateur au travers :

- D'un accès facilité au droit commun
- Du principe de non substitution : Les dispositifs valorisent les compétences des usagers. Mettre en lumière les qualités d'une personne permet de renouer avec la valorisation de l'individu. Dans cet esprit, les services garantissent aux usagers leur place d'acteur de leur projet.
- D'une personnalisation de l'accompagnement : Chaque usager des services dispose d'un projet personnalisé ou/et d'un contrat d'aide et de soutien, fil conducteur de son accompagnement au quotidien. Ce projet est co-construit entre l'utilisateur et l'équipe pluridisciplinaire. Cet engagement réciproque annuel permet à l'utilisateur d'être pleinement acteur de son accompagnement.

Garantir l'exercice des droits des usagers par :

- Des formes de représentation favorisant l'expression et la participation des personnes: réunions d'utilisateurs, CVS, projet d'accompagnement co-construit, réalisation de conférence sur des thématiques (exemple : alimentation, sexualité, tabac...)
- Une posture professionnelle de distanciation, neutralité, discrétion et confidentialité : La position professionnelle se doit de se situer à bonne distance, c'est-à-dire dans une "zone" de bienveillance à l'égard de l'utilisateur, d'attention et d'écoute qui permet la mise en œuvre d'une relation de confiance réciproque.

Des équipes pluri professionnelles et des compétences identifiées au service des projets des usagers :

- Une équipe pluridisciplinaire aux multiples compétences: direction, cadre socio-éducatif, éducateur spécialisé, éducateurs techniques spécialisés, moniteur-éducateur, moniteur d'atelier, les agents de production, AMP, AES, veilleurs, psychologue, psychiatre, personnel administratif et technique, responsable qualité et responsable informatique.
- Le travail en équipe pluridisciplinaire garantit d'une continuité des actions conduites: La cohérence des interventions s'inscrit dans le cadre d'une pratique commune, formalisée par le biais d'outils référençant les interventions, les tâches à accomplir et leurs planifications. Ces outils auront vocation à proposer des repères au quotidien pour l'ensemble des usagers.
- Une équipe se formant régulièrement aux évolutions du secteur et des problématiques des usagers

C. L'admission

1 commission d'admission par mois (Direction-Cadres-Psychologue-Coordinateur de parcours)

- Information sur les demandes de stages et d'admission
- Décision de l'aménagement du temps de travail-Mobilité-
- Décision Admission en ESAT et en hébergement
- Décision de fin de PEC

IV. Les perspectives d'évolution de l'offre du pôle

A court terme :

- Installation dans les nouveaux locaux Mozaic et proposition d'un fonctionnement en résidence service
- Installation dans les nouveaux Locaux Sous traitance et développement de l'activité alimentaire et cosmétique

A moyen terme :

- Développement d'une offre d'habitat inclusif
- Réflexion sur l'évolution de l'ensemble des ateliers
- Développement de compétences spécifiques Travail/autisme
- Travail sur le lien pôle Accompagnement du projet de vie professionnelle et sociale/EHPAD

A long terme :

- Création de nouvelles activités ESAT
- Mise en œuvre de la domotique comme support au travail à domicile

V. Evaluation du projet de pôle

Les projets de services et d'atelier s'inscriront dans ce cadre.

Un rapport d'activité du pôle sera réalisé chaque année.

Les critères d'évaluations suivants sont définis :

- Nombre de réunions réalisées
- Nombre de conférences réalisées
- Nombre d'appel à des compétences spécifiques inter-service
- Réévaluation des projets individualisés tous les ans
- Nombre de formations réalisées par les professionnels

Le projet sera réévalué tous les 3 ans sauf changement important.